

COMITÉ PÉRISCOLAIRE

Comité des usagers-utilisateurs des services périscolaires

COMPTE-RENDU

du **Comité Périscolaire n°1**

qui s'est tenu à la Mairie de Maisoncelles en Brie, le

VENDREDI 25 NOVEMBRE 2022 de 18h00 à 20h30

Ordre du jour

1. Participants
2. Conseil d'école et Comité Périscolaire
3. La rentrée scolaire en chiffres
4. La rentrée périscolaire en chiffres
5. Appréciation des services périscolaires
6. Conclusions du Comité périscolaire n°1
7. Ordre du jour Comité périscolaire n°2

COMITÉ PÉRISCOLAIRE n°1

COMPTE-RENDU du VENDREDI 25 NOVEMBRE 2022

1. Participants

1) Préparation et animation :

- i. Thierry SMAGUINE, Président du Syndicat Intercommunal SIRPglm (thierry.smaguine@sirpglm.fr & [06.36.07.57.53](tel:06.36.07.57.53))
- ii. Christine QUILFEN, Coordinatrice des Services Péricolaires (christine.quilfen@sirpglm.fr & [06.66.75.93.68](tel:06.66.75.93.68))

2) Présents et participants aux débats (les représentants des parents d'élèves) :

- i. Julie LIGERON, classe de CE2/CM1-Giremoutiers, (Habitante de Maisoncelles-en-Brie, julieligeron@gmail.com);
- ii. Caroline POULINGUE, classe de CE2/CM1-Giremoutiers, (Habitante de Giremoutiers, caroline-hebbe@live.fr);
- iii. Aurore BONTOUR, classe de CE1/CP-Maisoncelles-en-Brie, (Habitante de Maisoncelles-en-Brie, aurore2512@yahoo.fr);
- iv. Stéffie KIESSAMESSO, classe de CM1/CM2-La-Haute-Maison, (Habitante de La-Haute-Maison, skiessamezzo@gmail.com);
- v. Cédric MARQUÈS, classe de GS/CP-Maisoncelles-en-Brie, (Habitant de Maisoncelles-en-Brie, marques.cedric77580@gmail.com)

3) Absents excusés

- i. Fanny DE OLIVEIRA : Classe de CM1/CM2-La-Haute-Maison ; (habitante de La Haute Maison, 2oliveirafanny@gmail.com);
- ii. Gwen DUBOT, classe de GS/CP-Maisoncelles en Brie ; (habitante de Maisoncelles en Brie, gwenyo@hotmail.com);
- iii. Sophie CLEMENT, classe CE1/CP-Maisoncelles en Brie ; (Habitante de Maisoncelles en Brie, s.clement77410@gmail.com).

2. Conseil d'École et Comité Péricolaire

En accord avec l'inspection de l'éducation nationale, **le Conseil d'École** du 10 novembre 2022 dernier a limité son ordre du jour uniquement sur **les questions scolaires** (notamment les projets d'écoles et les actions pédagogiques et éducatives portés par les enseignants).

Les questions périscolaires (garderies, cantine ,bus et tous autres sujets relatifs au SIRPglm en général) seront donc abordées dans un autre cadre : **le Comité Péricolaire**. La mise en place de ce nouveau Comité a pour ambition de travailler en concertation, avec les utilisateurs de ces services.

Tous les représentants des parents d'élèves, titulaires et suppléants, sont invités à participer aux Comités Péricolaires.

COMITÉ PÉRISCOLAIRE n°1

COMPTE-RENDU du VENDREDI 25 NOVEMBRE 2022

3. La rentrée scolaire 2022-2023 :

Le jeudi 1^{er} septembre 2022, **156 élèves**, ont effectué leur rentrée scolaire dans les trois écoles du Regroupement Pédagogique SIRPglm :

Ecole de Maisoncelles en Brie (104 élèves) :

1. Classe 1 : PS/GS (Sandra Riedle) : 26 élèves ;
2. Classe 2 : MS (Isabelle Breda) : 29 élèves ;
3. Classe 3 : GS/CP (Amélie Teixeira) : 24 élèves ;
4. Classe 4 : CP/CE1 (Romane Clot-Yessad) : 25 élèves ;

Ecole de Giremoutiers (27 élèves) :

5. Classe 5 : CE2/CM1 (Clotilde Guillard) : 27 élèves ;

Ecole de La-Haute-Maison (25 élèves) :

6. Classe 6 : CM1/CM2 (Marie Miltat) : 25 élèves.

4. La rentrée périscolaire 2022-2023 :

Les services périscolaires, sont ouverts uniquement les jours scolaires. Ils sont placés sous la responsabilité fonctionnelle de Christine Quilfen, Coordinatrice des services.

Au 1^{er} septembre 2022, **120 enfants** étaient **inscrits** dans au moins un des trois services : garderie et/ou cantine et/ou bus .

Les services périscolaires de garderie et de cantine sont basés à l'école Abélard de Maisoncelles en Brie.

Bus scolaire inter-écoles (56 enfants)

- Participation familiale département : carte Scol'R
- Circuit matin et soir (organisé par la région IdF)
- Circuit pause méridienne du midi (organisé par le département 77).

Garderie du matin (15 / 25 enfants)

- Participation familiale demandée : **2,50 € par enfants**
- Ouverture de 7h00 à 8h20, pour l'accueil et la surveillance;
- Accueil des parents, au fil de l'eau, pour l'arrivée des enfants.

Cantine du midi (100 / 120 enfants)

- Participation familiale demandée : **4,95 € par enfants**
- Préparation des repas et de la salle (10h30 – 12h00) ;
- Service des repas à table (12h00 – 14h00)
- Nettoyage cuisine, salle et vaisselle (13h30 – 15h00)

Garderie du soir (40 / 55 enfants)

- Participation familiale demandée : **entre 2,10€ et 3,65 € par enfants**
- Ouverture : de 16h20 à 19h00.
- Accueil des enfants, gouters sucrés, animation et surveillance
- Accueil des parents, au fil de l'eau, pour le départ des enfants.

COMITÉ PÉRISCOLAIRE n°1

COMPTE-RENDU du VENDREDI 25 NOVEMBRE 2022

5. **Appréciations sur les services périscolaires :**

Garderie du matin

Service utile et correspondant aux besoins : rien à signaler

Garderie du soir

Service utile et correspondant aux besoins :

Remarque : les parents apprécient de pouvoir venir rechercher leurs enfants « au fil de l'eau » .

Cantine

1. **Gestion de la facturation périscolaire (notamment cantine)**

- a. Rappel : la facturation des prestations périscolaires est assurée exclusivement par la DGFIP (Trésorerie de Coulommiers), sur la base des éléments de factures que nous leur transmettons chaque début de mois civils;
- b. Les factures peuvent arriver au domicile des parents en retard et/ou être accompagnées (ou devancées) par des factures de relance. Le SIRPglm n'a pas accès aux systèmes de facturation utilisés par la DGFIP. Ces constats ont été déjà remontés à la DGFIP par le SIRPglm.
- c. Principe de facturation des repas : les repas commandés par les parents sont facturés même en cas d'absence pour maladie, sauf désinscription préalable, ce qui nous permet d'ajuster les commandes fournisseurs.

2. **Comprendre la structure du prix** (visibilité des parents sur le prix coûtant)

- a. Pour permettre aux parents de mieux apprécier la participation familiale demandée, il est souhaité une communication sur la composition des coûts

3. **Sensibiliser au gaspillage alimentaire et à la réduction des déchets**

- a. Avec notre partenaire SODEXO/Les-Petits-Gastronomes), nous avons :
 - i. Validé nos pratiques pour améliorer la qualité de notre restauration scolaire ;
 - ii. Différencié les plats « maternelle » des plats « élémentaire » par le grammage par catégorie;
 - iii. Réduit à quatre, au lieu de cinq, le nombre de composants des menus.

4. **Diminuer le bruit dans la salle de restauration scolaire**

- a. Une première mesure a relevé un niveau sonore pouvant atteindre les 90 décibels. Une sensibilisation des élèves au danger du bruit a été commencée ;
- b. Cette situation amène naturellement l'encadrement à hausser le ton pour passer au-dessus du bruit ambiant ;
- c. Une insonorisation intérieure de la salle est-elle envisageable ?

5. **Maintenir un niveau de discipline approprié pour la sécurité des enfants et la qualité du service**

- a. L'enjeu est de faire respecter par les enfants une sorte de charte de bonne conduite (préconisée par notre partenaire SODEXO) ;

COMITÉ PÉRISCOLAIRE n°1

COMPTE-RENDU du VENDREDI 25 NOVEMBRE 2022

Bus RPI inter-écoles.

Principes :

1. Le temps de bus scolaire n'est pas un temps de récréation mobile ;
2. La seule règle qui s'applique est la sécurité de l'enfant transporté.

Constats :

- 56 enfants transportés ;
- 1 enfant sur 4 (15) ne respectent pas naturellement les règles de sécurité.

Encadrement :

- L'accompagnement des enfants de maternelle est seul obligatoire (rappel);
- Pour des raisons évidentes de sécurité globale du transport, la totalité des enfants transportés font l'objet d'une vigilance ;
- Le duo accompagnateur / conducteur est exigeant et doit signaler tout enfant dont le comportement perturbe la sécurité du transport ;
- L'obligation du SIRPglm est de signaler, nominativement au département-77, tout enfant ne respectant par les instructions de bonne conduite dans le car.

Points d'amélioration :

- **La sécurité intérieure :**
 - o Pour des exigences de sécurité, l'accompagnatrice doit rester assise et attachée dans le bus. L'enjeu est de choisir la juste place pour guider le conducteur et surveiller les enfants ;
 - o Compte-tenu du niveau sonore ambiant dans le bus, il est difficile pour l'accompagnatrice de se faire entendre et respecter.
- **Le dialogue avec les parents :**
 - o Les enfants ne respectant pas les instructions du duo Accompagnateur / Conducteur doivent faire l'objet d'un premier signalement aux parents. Idéalement, par un dialogue apaisé au pied du bus, entre l'accompagnatrice et le parent d'élève.
 - o Dans un deuxième temps, avec la Coordinatrice des services et/ou le président du SIRPglm.
- **Le signalement au département-77 :**
 - o Les enfants ne respectant pas les règles de sécurité dans le transport scolaire doivent être systématiquement signalés au département-77 (seul habilité à sanctionner).
 - o Ce signalement sera porté par le président du SIRPglm, avec copie, pour information, aux parents concernés.

Incident grave :

- o Le dimanche 22 octobre 2022, l'accompagnatrice du bus a été informée de l'existence d'un **enregistrement audio** réalisé, dans le bus, à l'insu, et de l'accompagnatrice et du conducteur ;
- o Cette démarche, pour le moins inamicale, vis-à-vis du SIRPglm en général et de l'accompagnatrice en particulier, est assumée par le parent d'élèves informateur...
- o En l'état des informations à la disposition du SIRPglm, un signalement sera fait au département-77 et à la gendarmerie du secteur.

COMITÉ PÉRISCOLAIRE n°1

COMPTE-RENDU du VENDREDI 25 NOVEMBRE 2022

6. Conclusions du Comité Périodique n°1

Le premier Comité Périodique a pu réunir cinq représentants des parents d'élèves. Les échanges ont été très faciles et dans une atmosphère constructive.

Pour préserver la qualité du dialogue, le principe retenu est de faire en sorte que le Comité Périodique favorise la concertation entre toutes les parties.

En effet, nous souhaitons aller au-delà d'une simple réunion d'information. Et ne pas se limiter à simplement consulter pour obtenir un avis.

Le mode concertation se distingue donc de la simple consultation à partir du moment où l'utilisateur est considéré comme un interlocuteur. Et où les décisions prises par les responsables du SIRPglm tiennent compte des points de vue exprimés, autant que faire se peut.

7. Ordre du jour Comité Périodique n°2

Le prochain Comité Périodique n°2, est planifié **pour le mardi 31 janvier 2023 à 18h00 à la mairie de Maisoncelles en Brie.**

Le format retenu est l'invitation par le président du SIRPglm, accompagné de la Coordinatrice des Services Périodiques.

L'invitation s'adresse aux huit représentants des parents d'élèves pour l'année scolaire 2022-2023.

Maisoncelles en Brie, lundi 5 décembre 2022

Compte-rendu rédigé par

Christine QUILFEN
Coordinatrice
des services périodiques
christine.quilfen@sirpglm.fr

et Thierry SMAGUINE
Président
du Regroupement Pédagogique
thierry.smaguine@sirpglm.fr

